

LIVRET DES ÉTUDES 2020 2021

MASTER



Mention

Français Langue Etrangère

Parcours

Pipol

La Faculté de lettres & langues

Vous souhaitez la bienvenue !



 <https://lettres.univ-tours.fr>

SOMMAIRE

<u>Pr�sentation de la facult� Lettres et Langues</u>	3
Pr�sentation Direction	
Pr�sentation Service Scolarit�	
Pr�sentation des D�partements	
<u>Pr�sentation g�n�rale des Etudes</u>	5
A. D�roulement de l'ann�e universitaire	5
A1. L'inscription Administrative et P�dagogique	5
A2. Les Examens	5
B. Le syst�me LMD	5
B1. Les dipl�mes	5
B2. Le sch�ma type d'un dipl�me	5
C. Les stages	6
D. Les certifications nationales	8
D1. Le certificat informatique et internet (C2I)	
D2. Le certificat en langue de l'enseignement sup�rieur (CLES)	
E. La mobilit� �tudiante	9
F. Les cl�s de la r�ussite	9
<u>Les Etudes MASTER</u>	10
<u>Pr�sentation du d�partement sociolinguistique et didactique des langues</u>	
Renseignements pratiques	
Charte Sodilang	
Modalit�s d'utilisation de l'ENT	
<u>Pr�sentation du Master</u>	
Pr�sentation du Master 1�re ann�e	18
Maquette de M1	
Descriptif des enseignements Master 1	
Modalit�s de contr�le des connaissances de M1	
Pr�sentation du Master 2�de ann�e	25
Maquette de M2	
Descriptif des enseignements Master 2	
Modalit�s de contr�le des connaissances de M2	
<u>Le calendrier universitaire</u>	39

PRESENTATION DE LA FACULTE DE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues.**

Quelques chiffres

A l'Université : environ 30 000 étudiants inscrits en 2018-2019 dont **3500** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

1) La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **BIDEAU Alain**

Responsable administratif : **GONZALEZ Caroline**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

2) Le Service de Scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

MASCHER Annie, 02 47 36 66 05

DESOUVRES Stéphanie, 02 47 36 68 35

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Fermé le vendredi après-midi et le samedi

3) Les Départements Pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières :

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais	Bureau 48	manuelle.bataille@univ-tours.fr murielle.launay@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	patricia.lacour@univ-tours.fr sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr celine.debot@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 (1 ^{er} étage)	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23	isabelle.aubert@univ-tours.fr
SODILANG Masters à distance	Bureau 07Bis	sodilang.foad@univ-tours.fr (Isabelle Germain)
<i>Modules libres</i>		
P.R.I. (Politique et relations Internationales) et M.R.I (Médias et Relations Internationales)	Bureau 58	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1 ^{er} étage)	rachel.regnier@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Italien	Bureau 07 bis	isabelle.germain@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23	isabelle.aubert@univ-tours.fr
	<u>Bureau 207 - 2eme étage</u>	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)

PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

A1 - L'Inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement.

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

CAS PARTICULIER MASTER 1 PIPOL

Après votre inscription administrative à l'Université de Tours, vous devrez **OBLIGATOIREMENT**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours obligatoires et les cours optionnels. Cette procédure est appelée « Choix d'itinéraire » pour les Masters 1 PIPOL et FILDS. Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires. Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant ne sera pas autorisé à se présenter aux examens. Pour les masters 1 PIPOL et FILDS, l'inscription pédagogique (choix d'itinéraire) se fait via la plateforme Moodle de l'université du Mans.

Etapes de votre inscription en M1 PIPOL :

1. Un premier compte d'accès - propre à l'université de Tours - a été créé : vos identifiants sont indiqués sur votre certificat de scolarité et vous permettent d'avoir accès à votre Environnement Numérique de Travail (ENT), sur la plateforme de l'université de Tours. Votre adresse mail universitaire (xxx@etu.univ-tours.fr) est à consulter régulièrement : les principales informations vous seront adressées sur ce compte.

2. Pour les étudiants des M1 PIPOL et FILDS, un second compte d'accès sera prochainement ouvert : vous recevrez individuellement un message de la part des techniciens du Mans comprenant **votre nom d'utilisateur et mot de passe pour accéder à la plateforme Moodle de l'université du Mans où sont hébergés les cours**. Ce message indiquera également la procédure à suivre pour vous connecter. Attention : ne pas supprimer ce message dont vous serez seul.e destinataire.

3. Après réception de vos codes d'accès vous pouvez accéder à la plate-forme de cours Moodle :
<http://ead.univ-lemans.fr/moodle/>

4. Pour réaliser votre inscription pédagogique, vous devrez renseigner votre itinéraire c'est-à-dire faire le choix de vos UE optionnelles. Si vous avez reçu une notification de la commission d'admission indiquant une UE à suivre (ueb, uer, uea), vous devrez impérativement la sélectionner. Pour vous aider dans vos choix vous pouvez consulter le livret pédagogique étudiant

5. Après validation de votre itinéraire par la responsable, celui-ci ne sera plus modifiable et vous pourrez accéder à vos cours.

A2 - Le Régime particulier

Attention ne s'applique pas pour les masters à distance SODILANG

Certaines catégories d'étudiants (*les salariés, étudiants en situation de handicap, chargés de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E permet de bénéficier **d'aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B – LE SYSTEME LMD

B1 - Les diplômes

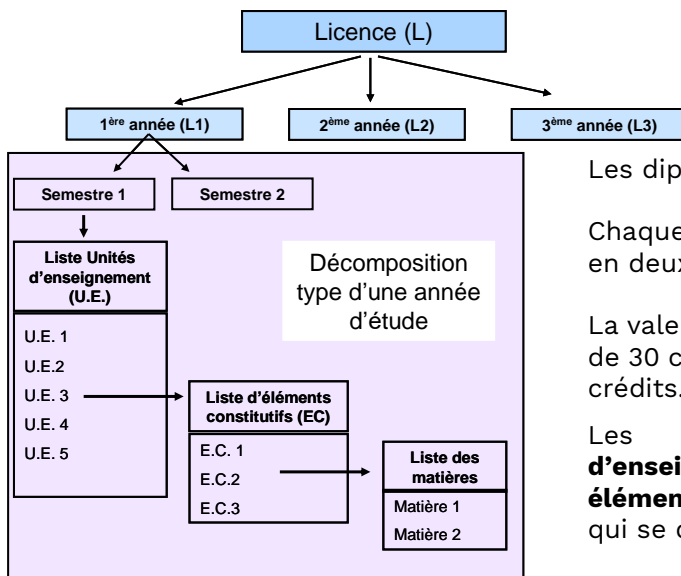
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s’organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d’une thèse.

B2 - Le schéma type d’un diplôme



Les diplômes sont composés **d’années d’études**.

Chaque année d’études est ensuite décomposée en deux **semestres**.

La valeur en crédits européens d’un semestre est de 30 crédits et donc une année d’études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en **unités d’enseignements** (UE) qui regroupent des **éléments pédagogiques** (EP) ou **constitutifs** (E.C) qui se décomposent en **matières**.

C- LES STAGES

Les étudiants de master peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d’enseignement.

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c’est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement

- ▶ Faire l’objet d’une convention entre la structure d’accueil, l’étudiant et l’Université ;
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L’Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d’imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l’onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l’université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

Selon le texte de référence sur le bornage de l’année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016 ; **aucun stage ne pourra dépasser la date du 31 août de l’année universitaire en cours.**



La convention doit IMPERATIVEMENT  tre sign e par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

AVANT TOUT : demander l'accord de l'enseignant responsable (votre tuteur/trice) ; qui doit valider d finitivement le choix de l'entreprise. Une fois cet accord obtenu, voici les diff rentes  tapes,   respecter scrupuleusement.

- 1 - L' tudiant doit recueillir les informations n cessaires en contactant l'entreprise pour remplir la FICHE ENTREPRISE (disponible sur dans l'ENT ETUDIANT, Onglet « Scolarit  », rubrique « Stages ».
- 2 - L' tudiant transmet la fiche remplie (par mail) au Secr tariat p dagogique : (Mme GERMAIN : sodilang.foad@univ-tours.fr).
- 3 - Le secr tariat saisit la fiche dans le logiciel PSTAGE puis pr vient l' tudiant quand il peut aller dans l'ENT ETUDIANT, Onglet « Scolarit  », rubrique « Stages » pour saisir sa convention.
- 4 - L' tudiant remplit la convention dans l'ENT ETUDIANT, Onglet « Scolarit  », rubrique « Stages ».
- 5 - L' tudiant imprime sa convention en 3 exemplaires, les signe et transmet les conventions   l'entreprise pour obtenir les signatures exig es.
- 6 - L' tudiant envoie les exemplaires sign s par lui-m me et l'entreprise, par la poste traditionnelle au secr tariat p dagogique FOAD. Ainsi qu'1 photocopie d'une attestation d'assurance « Responsabilit  civile » + « Rapatriement » pour les  tudiants r sident en France si le stage se d roule   l' tranger.
- 7 - Le secr tariat se charge de r cup rer les signatures de votre tuteur/trice et de M. le Directeur de l'UFR.
- 8 - Le secr tariat p dagogique FOAD valide la convention dans PSTAGE.
- 9 - Le secr tariat p dagogique FOAD transmet 2 exemplaires   l' tudiant (dont 1 exemplaire   remettre   l'entreprise) et conserve un exemplaire dans le dossier de l' tudiant.

Sans ces documents, nous ne pouvons pas nous occuper de votre convention !

RAPPEL : un  tudiant ne peut commencer son stage qu'apr s la signature de la convention par toutes les parties. En cons quence, toutes les informations n cessaires   la saisie de la convention doivent  tre recueillies suffisamment en amont afin de permettre la saisie puis la signature de la convention avant le d but du stage.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met   votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la pr paration de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'ann e,
- Un site internet d di  aux stages et aux jobs  tudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- de trouver des offres de stages d'emploi
- de b n ficier de conseils
- de mettre en ligne votre CV,
- de contacter le r seau des anciens  tudiants de l'Universit .



D- LES CERTIFICATIONS NATIONALES

En compl ment de votre formation initiale, l'Universit  vous propose deux certifications nationales :

D1 - Le Certificat Informatique et Internet : C2I niveau 1

C'est une certification nationale portant sur les comp tences num riques n cessaires aux  tudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations d taill es sur le C2I sur le :

www.univ-tours.fr/formations/C2I



D2 - Le Certificat de Comp tences en Langues de l'Enseignement Sup rieur : CLES

Retrouvez les informations d taill es sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/CLES



Le CLES est une certification en langue accr dit e par le Minist re de l'Education Nationale. Il correspond au cadre europ en commun de r f rence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les comp tences op rationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilit   tudiante et vise   promouvoir l'apprentissage des langues.

Ces certifications vous permettent de justifier de vos comp tences en informatique ou en langue.

Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseill es car ce sont des atouts sur vos CV et certains  tablissements les ont int gr es, par exemple, comme crit res de s lection pour leur Master.

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe** : A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

➤ **Hors Europe** : L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines, ...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- A. Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- B. Des réunions d'informations,
- C. Des UEO de renforcement en langue ou de conversation,
- D. Une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

Vous pouvez bénéficier d'aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations, ...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 – Mail : internat@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr



LES ETUDES MASTER *Pluralit s, Interculturel, politiques linguistiques (PIPOL)*

PRESENTATION DU D PARTEMENT SOCIOLINGUISTIQUE ET DIDACTIQUE DES LANGUES

Mention Sociolinguistique et Didactique
Sp cialit  : FLE/S : Pluralit s, interculturel, politiques linguistiques
Parcours : Didactique des langues, Franais langue  trang re

✓ Renseignements pratiques

Responsable du d partement : Madame **PIEROZAK Isabelle**
(**Bureau 22 au RDC**), isabelle.pierozak@univ-tours.fr

Responsable du parcours : Madame **Joanna LORILLEUX** (Bureau: TA 022)
D partement de formation : D partement Sociolinguistique et didactique des langues
T l. 02 47 36 67 85. Mail : joanna.lorilleux@univ-tours.fr

Secr tariat Sodilang (**Bureau 7Bis** au rez-de-chauss e)
Madame GERMAIN Isabelle : sodilang.foad@univ-tours.fr - 02 47 36 66 62

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi de 9h   11h30 et de 14h00   16h30

Equipe p dagogique et pilotage de la formation :

Isabelle PIEROZAK (Enseignant chercheur) isabelle.pierozak@univ-tours.fr
Joanna LORILLEUX (Enseignant chercheur) joanna.lorilleux@univ-tours.fr
Emmanuelle HUVER (Enseignant chercheur) emmanuelle.huver@univ-tours.fr
Didier De Robillard (Enseignant chercheur) derobillard@univ-tours.fr
Marc DEBONO (MCF) marc.debono@univ-tours.fr

A NOTER – CHARTE SODILANG

Charte transversale   toutes les formations dispens es   la facult  par le D partement SODILANG, intervenant en suppl ment au seuil minimal d'informations r glementaires, (cf. les pages communes des livrets  tudiants).

L' quipe p dagogique du d partement SODILANG informe les  tudiants que ses pratiques formatives sont plurielles et diversifi es. Elles r pondent, au titre d'un cadre de coordination auquel adh rent tous les intervenants des formations propos es par ce d partement, aux  l ments de la charte ci-apr s, qui a pour fonction essentielle de pr ciser les modalit s d'utilisation de l'ENT.

Rappel : L'ENT (*Environnement Num rique de Travail*) est un outil   disposition des  tudiants et des enseignants des formations. A ce titre, pour les cours o  les  tudiants sont inscrits en pr sentiel ( tudiants astreints   l'assiduit , et dispens s d'assiduit , r gime dit « salari  »), il est un COMPLEMENT des cours. Il est utilis    la convenance selon les besoins des diff rents cours et des diff rents intervenants, dans le respect de la diversit  des pratiques d'enseignement et de la libert  p dagogique des enseignants.

MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS VIA L'ENT

Les documents mis en ligne peuvent être de format divers (.ppt, .doc, .pdf, .wmv, etc.) et de nature variée (plan de cours, bibliographie, extraits de documents, liens internet, documents d'étude de diverse nature, etc.).

La mise en ligne se fait à l'initiative du/des seul(s) intervenant(s) responsable(s) du cours, et respecte le cadre légal relatif aux modalités de mise en ligne (*cf.* le règlement transversal de l'UT et par exemple le respect du droit d'auteur).

Utilisation de l'ENT dans le cadre d'un cours présentiel

Tout cours présentiel ne suppose pas nécessairement l'usage de l'ENT par les intervenants. L'usage de l'ENT peut être régulier ou ponctuel.

Les documents mis en ligne n'ont pas pour but de se substituer au cours présentiel : aucun document, quelle que soit sa forme, ne rendra compte des échanges qui ont eu lieu et qui font partie intégrante du cours dans sa mise en œuvre didactique.

Ces documents interviennent :

- en anticipation du cours (par exemple dans la perspective de préparer une discussion susceptible de servir de point de départ au cours)
- en appui du cours (par exemple des citations, une bibliographie, etc.),
- a posteriori (par exemple à titre d'approfondissement, de prolongements ou de compléments de certains points du cours).

Dans l'ensemble de ces cas, il appartient aux enseignants responsables du cours de spécifier les documents dont la lecture est obligatoire ou facultative.

Les étudiants peuvent également être amenés à déposer des documents : dépôt de travaux indispensables ou facultatifs pour la validation du cours, ressources complémentaires déposées par les étudiants eux-mêmes et mises à la disposition des autres, etc. Dans ce cas, il est de leur responsabilité de répondre au cadre légal en vigueur (spécification des sources notamment, règles concernant le contenu).

Les responsables des cours restent libres de mettre en ligne ou non les documents créés par leurs soins et auxquels s'applique le droit d'auteur (ex. un diaporama reprenant l'intégralité d'une séance de cours), ce qui implique que si l'on utilise tout ou partie des extraits de ce contenu, il faudra en citer la source qui sera indiquée dans le document, et ce, comme pour tout article, livre ou autre (Exemple : Cours de Mme XXX, portant sur XXX, Diaporama, date...).

En cas de circonstances exceptionnelles (absence motivée du/des responsables ; séance annulée pour des raisons indépendantes de la volonté des enseignants, etc.), une solution adaptée sera mise en place à l'initiative des intervenants responsables du cours.

Pratiques évaluatives : organisation et communication

Les pratiques évaluatives de l'équipe formative du Département SODILANG sont plurielles et diversifiées. Les modalités d'évaluation sont contractuelles et spécifiées dans le livret de chacune des formations (Cf. Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances). Il appartient à chaque enseignant responsable de cours de les respecter et d'en spécifier explicitement la mise en œuvre. Quel que soit le type de formation, il est de la responsabilité de l'étudiant de prendre connaissance de ces modalités de validation, de s'assurer qu'il les a comprises et de les respecter.

Ainsi, dans le cadre du contrôle continu d'un cours présentiel, voire dans celui d'un examen terminal (comme par exemple pour un cours présentiel sur le multimédia), et en fonction des indications fournies par l'enseignant, la validation du cours peut requérir l'utilisation de l'ENT.

Un étudiant dispensé d'assiduité doit prendre contact en tout début d'année avec les membres de l'équipe formative dans la mesure où la dispense d'assiduité signifie qu'il appartient à l'étudiant de compenser son absence aux cours, avec, éventuellement, des palliatifs mis au point avec l'équipe de la formation.

Adresses électroniques :

Il est demandé à chaque étudiant d'activer son compte électronique afin d'avoir accès à l'ENT, à sa boîte de messagerie étudiante et de s'assurer ainsi de la bonne réception des informations (par exemple en provenance du secrétariat, des responsables pédagogiques, etc.). L'équipe formative utilise uniquement l'adresse @etu.univ-tours.fr pour communiquer ces diverses informations aux étudiants.

Indications lexicales :

- Cours : valant ici indifféremment pour une UE ou un EC
- Séance : valant ici pour un créneau horaire de durée variable (couvrant soit l'intégralité du RDV quotidien, hebdomadaire, mensuel, etc. imposés aux différents intervenants / étudiants et correspondant à l'organisation du cours telle que proposée par le département, soit une sous-partie de ce RDV)
- Document : élément de format et de nature variés, déposé ou posté par les responsables du cours ou des étudiants. Le document n'est pas entendu ici comme pouvant être un forum, un tchat : il est à distinguer donc d'autres fonctionnalités offertes par l'ENT.
- Intervenant/enseignant/responsable : en présentiel, ce que l'on appelle couramment l'enseignant c'est-à-dire le créateur du cours, celui qui le dispense et qui est éventuellement responsable de la mise en ligne des ressources sur l'ENT.

Cette charte est contractuelle et implique la bonne coopération de tous. Elle est susceptible de révision, non programmée à date fixe, et il appartient donc aux étudiants de s'en tenir informés.

Fait le 10 juillet 2014 à l'Université de Tours

LES ETUDES DE MASTER 1 : PLURALITES, INTERCULTUREL, POLITIQUES LINGUISTIQUES

Le M1 Pipol vise à former des spécialistes du traitement des problèmes liés à l'appropriation et à la gestion des langues, notamment dans des environnements où prédomine la diversité linguistique et culturelle.

Orientations privilégiées, spécificités de la formation

Cette formation se situe, de manière transverse, dans les **domaines du français langue étrangère et seconde (FLE/S), de la didactique des langues et/ou de la sociolinguistique**. Elle est essentiellement orientée vers le développement des compétences professionnelles dans le champ de l'enseignement du français et des langues.

C'est une **formation à distance** qui vise à former des professionnels spécialistes **des problématiques liées à l'appropriation des langues et des cultures**, à la **didactique du français langue étrangère (FLE) et du français langue seconde (FLS)**, notamment dans des environnements où prédomine la diversité linguistique et culturelle.

Cette **formation interuniversitaire** (Université de Tours, Université d'Angers, Université du Mans) s'adresse aux étudiants justifiant leur impossibilité à

Le M1 Pipol est plus spécifiquement destiné à des personnes qui souhaitent allier expérience professionnelle et formation et/ou qui ne peuvent se déplacer à l'université.

Il met plus particulièrement l'accent sur des problématiques liées à la pluralité des langues, des cultures, des parcours, des expériences dans l'enseignement et l'apprentissage des langues et dans les métiers visant l'appropriation des langues (y compris dans leurs dimensions numériques et distancielles), dans une perspective croisant sociolinguistique et didactique des langues.

Il se fonde principalement sur des approches qualitatives et réflexives pour vous amener à mettre en lien les contenus des cours, vos parcours professionnels et vos expériences (en tirant notamment partie de l'expérience que constitue la formation à distance elle-même).

Il fait appel à des intervenants diversement situés : acteurs institutionnels, acteurs de terrain, enseignants-chercheurs spécialistes des domaines abordés. Notre équipe d'enseignants-chercheurs.

Débouchés professionnels

Enseignement de français comme langue étrangère, seconde, d'insertion sociale, professionnelle, scolaire, universitaire.

Plate-forme et accès aux cours distanciels (étudiants de Master 1) :

Vous êtes inscrit à l'Université de Tours, au sein d'une formation interuniversitaire. A ce titre vous avez accès à l'environnement numérique de travail ([ENT](#)) de l'université de Tours. **Les cours à distance auxquels vous accédez sont en revanche hébergés sur la plateforme de l'université du Mans**, vous avez donc également accès à cette [plateforme](#).

➤ **Environnement Numérique de Travail : ENT**

En vous inscrivant à l'université de Tours, une adresse mail étudiante est automatiquement créée à votre nom [prénom.nom@etu.univ-tours.fr]. Cette boîte mail est accessible au départ de l'ENT du site de l'Université de Tours. **Cette adresse sera automatiquement utilisée pour notre communication avec vous (examens, convocations, modifications de cours, etc.).**

Informations techniques : pour tout problème technique relatif à l'utilisation de la plateforme du M2, envoyez un mail à l'adresse suivante :

assistance.celene@univ-tours.fr

(Délai de réponse : 24 à 48h) soyez le plus précis possible dans la description du problème rencontré. Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE DE TOURS APPLICABLES A TOUT ETUDIANTS DE MASTER

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

NB : par régime dérogatoire, le présent Master n'est pas semestrialisé. Il est donc composé de deux années. Le nombre de points ECTS reste identique.

Conformément à la loi no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2^{ème} année, l'accès en master 1^{ère} année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2^{ème} année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir ».

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même *semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre* sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :

- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

*** Pr cision apport e par le d partement Sodilang :**

Le pr sent Master n' tant, par d rogation, pas semestrialis  mais annualis , les points 3 et 6 sont adapt s de la mani re suivante :

- **La compensation est organis e sur l'ann e, selon les m mes principes r glementaires.**
- **Il y a compensation entre toutes les UE lors d'une m me session de jury, sauf concernant le TER. Dans le cas o  la compensation aboutirait   un r sultat inf rieur   10, chaque EP ou UE avec une note inf rieure   la moyenne doit  tre repr sent e   la session 2, selon les modalit s pr vues par le tuteur ou la tutrice.**

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

NB : le pr sent Master n' tant, par d rogation, pas semestrialis , cette disposition ne s'applique pas.

8/ Toute absence injustifi e   une de ces  preuves entra ne la d faillance   l'UE correspondante et au semestre correspondant. La d faillance emp che le calcul du r sultat   l' preuve, puis   l'UE, au semestre et donc   l'ann e.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contr le des connaissances sont organis es par semestre d'enseignement.

NB : le pr sent Master n' tant, par d rogation, pas semestrialis , les sessions d'examens sont organis es sur l'ann e, selon les m mes principes r glementaires.

Les m moires, rapports de stage et projet tuteur  se d roulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de r f rence sur le bornage de l'ann e universitaire conform ment   la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l' ducation)

Un jury est nomm  par ann e d' tudes.

Le jury d lib re souverainement et arr te les notes des  tudiants   l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas  ch ant les r gles de compensation (cf. paragraphe concern ).

La composition du jury est affich e sur le lieu des  preuves des examens imp rativement avant le d but des  preuves. Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accord  par d cision du jury.

Art. 8 - D livrance du dipl me

Le dipl me de master est d livr    l'issue des quatre semestres apr s d lib ration du jury, attribuant 120 cr dits, sous r serve d'avoir valid  l'aptitude   ma triser au moins une langue vivante  trang re.

Le dipl me interm diaire de ma trise est d livr , sur demande de l' tudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et   condition que l' tudiant ait valid  chacun des deux semestres, conf rant 60 cr dits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de r ussite est attribu e sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de r ussite est attribu e   l'issue du master 1 re ann e sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l' tudiant quitte l'universit  ; chaque semestre sera affect  d'un coefficient 1.

La mention de r ussite   l'issue du Master 2 me ann e devra  tre calcul e sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affect  d'un coefficient 1.

Pour ce Master, non semestrialis , le principe est le m me, sauf au calcul par semestre.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   14/20.

Attribution de la mention Tr s bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   16/20.

Art. 10 - Publication des r sultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas  tre affich es nominativement. Elles ne peuvent  tre communiqu es qu'  l' tudiant concern .

Les r sultats doivent faire l'objet d'un affichage anonym  portant le num ro de l' tudiant sans mention de son nom.

Les r sultats sont publi s sur l'environnement num rique de travail.

Les r sultats sont d finitifs et ne peuvent en aucun cas  tre remis en cause sauf erreur mat rielle d m ment constat e par le jury.

Les  tudiants ont droit sur leur demande, et dans un d lai raisonnable,   la communication de leurs copies d'examen et   un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'attention des  tudiants est appel e sur le fait que **le plagiat, qui consiste   pr senter comme sien ce qui appartient   un autre, est assimil    une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions pr vues   l'article 40 du d cret n 92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement   l'exclusion d finitive de tout  tablissement d'enseignement sup rieur

1  L'avertissement ;

2  Le bl me ;

3  L'exclusion de l' tablissement pour une dur e maximum de cinq ans. Cette sanction peut  tre prononc e avec sursis si l'exclusion n'exc de pas deux ans ;

4  L'exclusion d finitive de l' tablissement ;

5  L'exclusion de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur pour une dur e maximum de cinq ans ;

6  L'exclusion d finitive de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur.

Présentation des Masters 1ère Année

Nom du responsable : Joanna LORILLEUX

Maquette de M1

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
					VHT			
					Volume Horaire Etudiant			
9 UE OBLIGATOIRES NOTÉES								
UE 1 obligatoire	1	4	80	Ressources multimédia pour l'enseignement - apprentissage des langues	24			104
UE 2 obligatoire	1	4	80	Sociolinguistique et enseignement des langues	24			104
UE 5 obligatoire	1	4	80	Evaluation	24			104
UE obligatoire	1	4	80	LVE	24			104
UE 7 obligatoire	1	4	80	Interaction et acquisition des langues	24			104
UE 11 obligatoire	3	10	100	Réflexions et pratiques professionnelles (TER)	6	25		131
UE 11 obligatoire	V	2	150	Réflexions et pratiques professionnelles (stage)				150
UE 18 obligatoire	1	4	80	Dimensions culturelles et enjeux d'appropriation	24			104
UE 23 obligatoire	1	4	80	Enseigner les langues : entre théorie et pratique	24			104
UE 102 obligatoire (validation par suivi)	V	4	10	Apprendre à distance : méthodologie et accompagnement	18			28

4 UE AU CHOIX PARMIS 14 - NOTÉES									
UE 6 choix 1	1	4	80	Grammaire et enseignement des langues	24				104
UE 8 - choix 2	1	4	80	Introduction aux sciences de l'éducation et aux grands courants pédagogiques	24				104
UE 9 - choix 3	1	4	80	Langues du monde : diversité et statut des langues	24				104
UE 10 - choix 4	1	4	80	Politiques linguistiques éducatives	24				104
UE 20 - choix 5	1	4	80	Didactique de la littérature	24				104
UE 21 - choix 6	1	4	80	Diversité des situations d'apprentissage et d'enseignement du français (FLE, FLS, FLM)	24				104
UE 24 ¹ - choix 7 (non disponible à partir de 2018-2019)	1	4	80	Langue, fonctions, usages	24	=	=	=	104
UE 25 - choix 8	1	4	80	Enseignement de l'oral et de l'écrit	24				104
UE 50 - choix 9	1	4	80	Enseignement du FLE sur objectifs spécifiques	24				104
UE 53 - choix 10	1	4	80	Formation d'enseignants réflexifs de langue	24				104
UE 54 - choix 11	1	4	80	Littérature francophone et francophonie	24				104
UE 73 - choix 12	1	4	80	Le Français Langue de Scolarisation : réflexions et pratiques pédagogiques	24				104
UE B - choix 13	1	4	80	Introduction à la didactique des langues vivantes - le cas du FLE. Le suivi de cette UE peut être exigé pour certains étudiants et interdit à d'autres.	24				104
UE A - choix 14 - Obligatoire en R Optionnel en Pro	1	4	80	Démarches de recherche	24				104
TOTAL DES 4 UE À CHOIX	4	16	320		96				416
TOTAL MASTER 1	14	60	1140		313	25			1453

¹ UE proposée initialement par Le Mans. N'est plus disponible actuellement.

Descriptif des enseignements de M1

UE	Eléments pédagogiques	Descriptifs et compétences
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
UE 1 obligatoire	Ressources multimédia pour l'enseignement / l'apprentissage des langues	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les caractéristiques des ressources de formation multimédia interactives pour les langues à travers l'élaboration d'une grille d'analyse (aspects ergonomiques et pédagogiques). - Réfléchir aux modalités d'intégration de ressources dans différentes situations d'apprentissage (travail en autonomie, travail collectif, apprentissage en présentiel, apprentissage à distance). - Apprendre à intégrer des ressources multimédias pour l'apprentissage des langues à travers la conception d'une séquence pédagogique
UE 2 obligatoire	Sociolinguistique et enseignement des langues	<p>Sensibiliser à la diversité des situations linguistiques, aux enjeux de répartition des ressources et de pouvoir qui y sont liés, et donc notamment aux conséquences sur les pratiques d'enseignement/apprentissage des langues, en insistant sur les situations de contact avec le français. Les perspectives sociolinguistiques traitant ces questions seront exposées, critiquées, et mises en perspective.</p> <p>Compétences : <i>Prendre conscience que la diversité linguistique est très fortement répandue à la surface du globe, et donc des conséquences pour la didactique des langues. Facultés de synthèse et de critique, ainsi que la combinaison théorie-expérience</i></p>
UE 5 obligatoire	Evaluation	<p>Evaluation des connaissances et des compétences, problèmes généraux (halo, stéréotypie, fidélité des correcteurs...)</p> <p>Dimensions sociales, culturelles et internationales.</p> <p>Analyse et typologie d'outils certificatifs dans le domaine de l'évaluation et des certifications en langues vivantes : tests, diplômes, questionnaires d'attitudes, outils d'auto-évaluation...</p> <p>Evolutions des conceptions en relation avec le cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues</p>
UE 7 obligatoire	Interaction et acquisition des langues	<p>Connaître les principaux concepts et la problématique actuelle de la relation entre les activités interactionnelles et l'acquisition d'une L2</p> <p>Etre capable d'analyser les interactions verbales en L2 et les indices des processus de compréhension et d'acquisition sous-jacents.</p>
UE 11 obligatoire	Réflexions et pratiques professionnelles (+ Stage +rapport)	<p>Réflexion argumentée sur le stage professionnel d'enseignement du FLE/S (éventuellement d'une autre langue étrangère/seconde), de durée variable en fonction des expériences professionnelles antérieures.</p> <p>Rédaction d'un dossier de réflexion sur les expériences et pratiques professionnelles de l'étudiant et accompagnement de cette réflexion. Ce cours sera aussi l'occasion pour les étudiants de croiser leurs expériences de stage et des informations qu'ils recueilleront sur les champs d'intervention en FLE/S, coopération culturelle et linguistique et les métiers qui s'y rattachent pour affiner leur propre projet professionnel.</p> <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les champs d'intervention en FLE/S, coopération culturelle et politiques linguistiques - Etre capable de construire un projet professionnel cohérent et réaliste - Etre capable de prendre en charge une classe, de concevoir et de mettre en œuvre des séquences d'enseignement pertinentes dans un contexte donné - Etre capable de rendre compte de ces expériences de manière réflexive et articulée à l'ensemble du parcours de formation.

UE 18 obligatoire	Dimensions culturelles et enjeux d'appropriation	<p>Les dimensions culturelles et linguistiques sont étroitement liées dans les processus d'appropriation. On approfondira les questions que cela suscite, en s'appuyant sur différentes références empruntées aux sciences humaines. On s'intéressera aussi, à partir de quelques supports, aux différentes approches méthodologiques de l'enseignement de la « culture / civilisation », et on explorera quelques pistes concernant les relations entre « langues » et « cultures » et leur traitement didactique.</p> <p>Compétences : maîtriser les principales notions d'anthropologie culturelle et les mobiliser pour construire des modalités didactiques d'approche des phénomènes culturels</p>
UE 23 obligatoire	Enseigner les langues : entre théorie et pratique	<p>Le cours offre un cadrage général de l'éducation et de la formation en langues aujourd'hui. Il permet notamment de s'interroger sur le rôle de l'enseignant dans la classe (adolescents, adultes...) ainsi que sur la question des attentes, attitudes et comportements de l'enseignant et de l'apprenant. Des situations concrètes d'enseignement-apprentissage des langues en France et à l'étranger sont analysées.</p>
UE LVE obligatoire	LVE niveau visé B2	<p>Accompagner les étudiants à valider un niveau B2 en anglais LVE par des activités langagières, communicatives, réflexives, associées à la thématique de la didactique des langues. Validation niveau B2 sur les 5 compétences langagières (adossément CECRL) L'objectif de l'UE est de rendre l'étudiant acteur de la mise en œuvre de son parcours. Il lui faudra développer une stratégie d'auto-évaluation (grâce aux ressources fournies sur plateforme) et de dégager une analyse réflexive à partir de ce processus d'auto-évaluation (analyse du niveau de langue adossée au CECRL, définition des points faibles et forts par compétences, choix des ressources externes et de la méthodologie). L'étudiant devra ensuite constituer son propre parcours d'apprentissage, en faire la proposition à son tuteur. Des activités type lui seront proposées en lien avec la didactique des langues. Il devra justifier son choix dans le cadre de son parcours d'apprentissage et l'articuler dans le cadre de ses méthodologies d'apprentissage. L'évaluation de l'UE s'appuiera sur la réalisation du parcours incluant le carnet de bord et la synthèse réflexive de fin de parcours mettant l'accent sur la transférabilité possible des activités menées par l'étudiant en situation professionnelle.</p>
UE 102 obligatoire (validation par suivi)	Méthodologie Apprendre à distance : méthodologie et accompagnement	<p>Cette UE est destinée à permettre aux étudiants un meilleur accompagnement à la formation à distance et au développement de pratiques réflexives dans le contexte d'interactions pédagogiques et formatives à distance.</p>
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES A CHOIX (4 parmi les 14 proposés)		
UE 6 - Choix 1	Grammaire et enseignement des langues	<p>Grammaire et linguistique : deux termes, deux disciplines. Les grammaires dans l'enseignement des langues étrangères (1) : grammaires d'apprenants, grammaires d'enseignants. (2) : grammaires pédagogiques, grammaires d'apprentissage et grammaires d'enseignement. L'enseignement de la grammaire selon les méthodologies : l'approche traditionnelle, les exercices structuraux, l'approche fonctionnelle-notionnelle. L'enseignement contrastif de la grammaire. La place de la grammaire dans le cours de langue. La construction d'une séquence grammaticale.</p>
UE 8 - Choix 2	Introduction aux sciences de l'éducation et aux grands courants pédagogiques	<p>Ce cours est construit en deux parties. La première (thèmes 1 à 4) a pour objectif de vous familiariser avec le domaine des sciences de l'éducation et de vous permettre d'en construire un panorama général. La deuxième (thèmes 5 à 8) donnera un aperçu des applications et des mises en œuvre des grands courants pédagogiques.</p>
UE 9 - Choix 3	Langues du monde : diversité et statut des langues	<p>Descriptif en cours de discussion avec les universités partenaires</p>
UE 10 - Choix 4	Politiques linguistiques éducatives	<p>Descriptif en cours de discussion avec les universités partenaires</p>
UE 20 - Choix 5	Didactique de la littérature	<p>Descriptif en cours de discussion avec les universités partenaires</p>

UE 21 - Choix 6	Diversité des situations d'apprentissage et d'enseignement du français (FLE, FLS, FLM).	Cet enseignement, fondé sur des études de cas contrastés, mettra en lumière la diversité des situations d'appropriation du français (en France et à l'étranger). La prise en compte de la diversité des contextes conduira à interroger les distinctions traditionnellement établies entre « langue étrangère », « langue seconde » et « langue maternelle ». Compétences : savoir analyser des situations d'enseignement/apprentissage ; être en mesure d'adapter ses pratiques professionnelles à une diversité de situations
UE 24 - Choix 7	Langue, fonctions, usages	Le cours se propose de faire découvrir aux étudiants les modèles linguistiques et sociolinguistiques mobilisés dans l'enseignement - apprentissage des langues
UE 25 - Choix 8	Enseignement de l'oral et de l'écrit.	Après une étude des spécificités des modes de communication oraux et scripturaux, on s'intéressera aux conséquences qui en découlent dans le domaine du FLE de manière à développer une réflexion sur les supports et les outils permettant de travailler de manière intégrée ces deux modes de communication. Compétences : savoir anticiper l'adéquation entre les objectifs et les outils didactiques utilisés, savoir analyser et concevoir des outils d'enseignement/apprentissage et d'évaluation de l'oral (production, réception et interaction) en fonction de contextes, de finalités et d'intentions donnés
UE 50 - Choix 9	Enseignement du FLE sur objectifs spécifiques	Le français sur objectif spécifique : quels publics ? (histoire et spécificités) - L'analyse du public et des besoins (analyse de cas) - L'élaboration de programmes FOS (exemples de référentiels) - La recherche d'outils et de textes pour l'élaboration de programmes
UE 53 choix 10	Formation d'enseignants réflexifs de langue	S'initier, par l'intermédiaire d'activités spécifiques, à une démarche réflexive pour l'enseignement/apprentissage des langue(s). Savoir introduire en classe de langue une démarche collaborative et en même temps autonomisante en initiant les élèves à l'usage et à l'élaboration d'outils spécifiques de l'enseignement-apprentissage réflexif en classe.
UE 54 - Choix 11	Littérature francophone et francophonie	Ce cours propose une introduction aux littératures francophones (Afrique, Maghreb, Antilles, ...) à travers l'analyse d'œuvres complètes et d'extraits d'œuvres contemporaines (réflexion sur les questions des langues, la dimension culturelle). On s'interroge ensuite sur la place de ces littératures dans la didactique des langues et des cultures et plus précisément sur l'exploitation de ces textes littéraires francophones en classe de FLE / FLS.
UE 73 - Choix 12	Le Français Langue de Scolarisation : réflexions et pratiques pédagogiques	L'école française et l'accueil des élèves migrants : conditions institutionnelles. Les élèves migrants et leur diversité : acquis préalables, attentes individuelles et familiales, motivations. L'apprentissage du français : langue de scolarisation et langue de socialisation. La prise en compte des langues d'origine. La pratique didactique.
UE b - Choix 13	Introduction à la didactique des langues vivantes - le cas du FLE.	Premiers éléments de didactique du FLE et des langues. Cette UE est destinée à permettre aux étudiants qui n'auraient pas eu de parcours FLE de la licence de se mettre à niveau sur les pré-requis nécessaires. <i>Le suivi de cette UE peut être exigé pour certains étudiants et interdit à d'autres</i>
UE A - Choix 14 - Obligatoire en R, optionnel en Pro - limitée à un plafond de 30 étudiants	Démarches de recherche	Ce cours constitue une sensibilisation à la recherche dans ses différentes dimensions, en sociolinguistique et didactique des langues plus particulièrement. Il s'agit de réfléchir non seulement aux notions classiques de terrain, observable, méthodologie, etc. mais aussi de comprendre comment les choix et les positionnements scientifiques s'adossent à des épistémologies, et sont donc à situer épistémologiquement et historiquement. Un intérêt sera plus spécifiquement porté aux démarches qualitatives et réflexives, dans le cadre des exemples de recherche mobilisés, issus de projets, d'expériences ainsi que de sources médiatiques. Compétences : - savoir concevoir et interpréter une observation, une enquête ou une production de corpus - être informé des grandes questions méthodologiques et épistémologiques - connaître les principales attentes en termes de présentation écrite formelle d'une recherche

Modalités de contrôle des connaissances de M1

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailer éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL					
		Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
TOTAL MASTER 1	60						
UE 1 obligatoire Ressources multimédia pour l'enseignement - apprentissage des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 2 obligatoire Sociolinguistique et enseignement des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 5 obligatoire Evaluation	4	CC	E	1	CC	E	1
UE XXXX obligatoire LVE	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 7 obligatoire Interaction et acquisition des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 11 obligatoire Réflexions et pratiques professionnelles (TER)	10	CC	E	3	CC	E	3
UE 11 obligatoire Réflexions et pratiques professionnelles (stage)	2	CC	V	V	CC	V	V
UE 18 obligatoire Dimensions culturelles et enjeux d'appropriation	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 23 obligatoire Enseigner les langues : entre théorie et pratique	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 102 obligatoire Apprendre à distance : méthodologie et accompagnement	4	CC	V	V	CC	V	V
UE 6 choix 1 Grammaire et enseignement des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 8 - choix 2 Introduction aux sciences de l'éducation et aux grands courants pédagogiques	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 9 - choix 3 Langues du monde : diversité et statut des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 10 - choix 4 Politiques linguistiques éducatives	4	CC	E	1	CC	E	1

UE 20 - choix 5 Didactique de la littérature	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 21 - choix 6 Diversité des situations d'apprentissage et d'enseignement du français (FLE, FLS, FLM)	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 24 - choix 7 Langue, fonctions, usages	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 25 - choix 8 Enseignement de l'oral et de l'écrit	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 50 - choix 9 Enseignement du FLE sur objectifs spécifiques	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 53 - choix 10 Formation d'enseignants réflexifs de langue	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 54 - choix 11 Littérature francophone et francophonie	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 73 - choix 12 Le Français Langue de Scolarisation : réflexions et pratiques pédagogiques	4	CC	E	1	CC	E	1
UE B - choix 13 Introduction à la didactique des langues vivantes - le cas du FLE	4	CC	E	1	CC	E	1
UE A - choix 14 Démarches de recherche	4	CC	E	1	CC	E	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

LES ETUDES DE MASTER 2 : PLURALITES, INTERCULTUREL, POLITIQUES LINGUISTIQUES

Orientations priviligi es, sp cificit s de la formation :

La mention Franais langue Etrang re vise la formation de sp cialistes du traitement des probl mes li s aux situations o  pr domine la diversit  des langues, dans des situations sociales et/ou  ducatives vari es, avec des enseignants-chercheurs comp tents pour former des  tudiants   la recherche ou pour intervenir dans des masters professionnels concern s par ces probl mes. A l'issue de ce master, les  tudiants devront  tre capables d'identifier, de probl matiser et d'analyser des situations o  la diversit  linguistique et culturelle est un enjeu important, et de contribuer  galement au d veloppement d'interventions   caract re didactique et/ou sociolinguistique (politique linguistique notamment).

Sur l'ensemble de l'offre de formation de cette mention, il existe une **exigence progressive de professionnalisation** entre le M1 (pr sentiel ou distanciel) et le M2.

Le M2   finalit  professionnelle *FLE/S : Pluralit s, interculturel, politiques linguistiques* est plus sp cifiquement destin    des personnes qui souhaitent allier exp rience professionnelle et formation et/ou qui ne peuvent se d placer   l'universit .

Il met plus particuli rement l'accent sur les probl matiques li es   pluralit  des langues, des cultures, des parcours, des exp riences dans l'enseignement et l'apprentissage des langues et dans les m tiers visant l'appropriation des langues (y compris dans leurs dimensions num riques et distancielles).

C'est pourquoi :

- il allie de mani re priviligi e la didactique des langues  trang res   la sociolinguistique ;
- il se fonde principalement sur des approches qualitatives et r flexives pour vous amener   mettre en lien les contenus des cours, vos parcours professionnels et vos exp riences (dont la formation   distance fait sp cifiquement partie) ;
- il fait appel   des intervenants diversement situ s : acteurs institutionnels, acteurs de terrain, enseignants-chercheurs de premier plan dans les domaines abord s.

Les enseignements sont adoss s aux recherches men es dans l'EA 4428 Dynadiv (<http://dynadiv.univ-tours.fr/>), qui portent sur :

- les enjeux de la diversit  linguistique et culturelle en sociolinguistique et en didactique des langues dans un environnement mondialis , en approfondissant notamment les aspects historiques,  pist mologiques, sociaux et formatifs et les interventions qui en d coulent
- les approches qualitatives et r flexives en sciences humaines et sociales.

La formation comprend un stage obligatoire de 300h d'enseignement et / ou de missions encadrantes. Des modulations sont possibles en fonction du parcours et de l'exp rience ant rieurs.

D bouch s professionnels

D bouch s dans diff rents domaines li s   la diversit  linguistique et   l'appropriation des langues :

- la formation de formateurs et le conseil dans le domaine du FLE et des langues
- l'action et la coop ration linguistique en faveur de la francophonie
- la direction p dagogique de centres de langues et de centres de ressources
- les activit s des collectivit s territoriales concernant la gestion des aspects sociaux, linguistiques et culturels
- l'encadrement des formations dans le cadre du contrat d'int gration r publicaine (CIR)
- certains aspects des contrats de ville, de la politique de la ville
- des interventions aupr s d'entreprises ou de collectivit s territoriales pour des  tudes et pr conisations dans le domaine linguistique et sociolinguistique (langues  trang res, langues r gionales notamment)
- le travail social (intervention aupr s d' ducateurs, m diateurs, animateurs, ...)
- le secteur associatif (animation, alphab tisation, illettrisme, etc.)
- les structures d'insertion (entreprises d'insertion...)
- l' ducation nationale, essentiellement en formation continue, (enseignants, Inspecteurs, formateurs en CASNAV, GRETA...)
- la composante linguistique des secteurs de formation dans le secteur priv  et semi-public responsables de la gestion des ressources humaines, secteurs d'activit s, m tiers.

NB1 : ces d bouch s sont   envisager   plus ou moins long terme, en fonction de l'exp rience individuelle

NB2 : l'articulation forte entre la finalit  recherche et la finalit  professionnelle (nombreux enseignements communs) permet aux  tudiants ayant valid  un master   finalit  professionnelle qui le souhaitent de se r orienter vers la recherche,   certains conditions (et en contactant au plus t t le responsable de l' quipe de recherche d'appui).

Plate-forme C l ne (moodle) et acc s aux cours distanciels ( tudiants de Master 2) :

Vous  tes inscrit   l'Universit  de Tours. A ce titre vous avez acc s   l'environnement num rique de travail (ENT) de l'universit  de Tours. **Les cours   distance auxquels vous acc dez sont h berg s sur la plateforme de l'universit  de Tours.**

Chemin d'acc s (via votre identifiant et mot de passe) :

Connectez-vous   l'espace d'accueil suivant :

M2 R+Pro Commencez par l  ! (<https://celene.univ-tours.fr/course/view.php?id=6946>).

Cet espace rassemble diverses informations pratiques, administratives, logistiques, p dagogiques, ainsi que des documents   t l charger, n cessaires au bon d roulement de votre formation (inscription p dagogique notamment).

Merci de le consulter en priorit  et attentivement ! Puis de vous laisser guider sur les autres espaces d'accueil et d'orientation dans la formation.

Chaque cours est prot g  par une clef qui est communiqu e en d but d'ann e aux  tudiants. Les espaces d'accueil sont en acc s libre.

Informations techniques : pour tout probl me technique relatif   l'utilisation de la plateforme, envoyez un mail   l'adresse suivante :

assistance.celene@univ-tours.fr

(D lai de r ponse : 24   48h) soyez le plus pr cis possible dans la description du probl me rencontr .

Environnement Numérique de Travail : ENT

En vous inscrivant à l'université de Tours, une adresse mail étudiante est automatiquement créée à votre nom [prénom.nom@etu.univ-tours.fr]. Cette boîte mail est accessible au départ de l'ENT du site de l'Université de Tours. **Cette adresse sera automatiquement utilisée pour notre communication avec vous (examens, convocations, modifications de cours, etc.).**

Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

NB : par régime dérogatoire, le présent Master n'est pas semestrialisé. Il est donc composé de deux années. Le nombre de points ECTS reste identique.

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2^{ème} année, l'accès en master 1^{ere} année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans ladite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2^{ème} année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre* ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre* sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :
 - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
 - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
 -

*** Précision apportée par le département Sodilang :**

Le présent Master n'étant, par dérogation, pas semestrialisé mais annualisé, les points 3 et 6 sont adaptés de la manière suivante :

- **La compensation est organisée sur l'année, selon les mêmes principes réglementaires.**
- **Il y a compensation entre toutes les UE lors d'une même session de jury, sauf concernant le TER. Dans le cas où la compensation aboutirait à un résultat inférieur à 10, chaque EP ou UE avec une note inférieure à la moyenne doit être représentée à la session 2, selon les modalités prévues par le tuteur ou la tutrice.**

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

NB : le présent Master n'étant, par dérogation, pas semestrialisé, cette disposition ne s'applique pas.

8/ Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

NB : le présent Master n'étant, par dérogation, pas semestrialisé, les sessions d'examens sont organisées sur l'année, selon les mêmes principes réglementaires.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves. Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1^{ère} année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2^{ème} année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Pour ce Master, non semestrialisé, le principe est le même, sauf au calcul par semestre.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   14/20.

Attribution de la mention Tr s bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   16/20.

Art. 10 - Publication des r sultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas  tre affich es nominativement. Elles ne peuvent  tre communiqu es qu'  l' tudiant concern .

Les r sultats doivent faire l'objet d'un affichage anonym  portant le num ro de l' tudiant sans mention de son nom.

Les r sultats sont publi s sur l'environnement num rique de travail.

Les r sultats sont d finitifs et ne peuvent en aucun cas  tre remis en cause sauf erreur mat rielle d m ment constat e par le jury.

Les  tudiants ont droit sur leur demande, et dans un d lai raisonnable,   la communication de leurs copies d'examen et   un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'Universit  constate un accroissement pr occupant des cas de plagiat commis par les  tudiants, notamment   cause d'INTERNET.

L'attention des  tudiants est appel e sur le fait que **le plagiat, qui consiste   pr senter comme sien ce qui appartient   un autre, est assimil    une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions pr vues   l'article 40 du d cret n 92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement   l'exclusion d finitive de tout  tablissement d'enseignement sup rieur

1  L'avertissement ;

2  Le bl me ;

3  L'exclusion de l' tablissement pour une dur e maximum de cinq ans. Cette sanction peut  tre prononc e avec sursis si l'exclusion n'exc de pas deux ans ;

4  L'exclusion d finitive de l' tablissement ;

5  L'exclusion de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur pour une dur e maximum de cinq ans ;

6  L'exclusion d finitive de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur

Principaux enseignants intervenant dans le Master 2 PIPOL

- Priscille Ahtoy, ATER, priscille.athoy@univ-tours.fr
- Maxime Alais, Charg  de cours, enseignant de FLE/S (Belgique) : maxime.alais@univ-tours.fr
- Jacques B ziat, Professeur des Universit s, Universit  de Caen : jacques.beziat@univ-tours.fr
- Aur lie Bruneau, Charg e de cours, Conseil g n ral du Val de Marne : aurelie.bruneau@univ-tours.fr
- L a Courtaud, ATER, D partement SODILANG, lea.courtaud@univ-tours.fr
- Marc Debono, Ma tre de Conf rences, D partement SODILANG, marc.debono@univ-tours.fr
- B atrice Fontaine, ATER, D partement SODILANG,
- Emmanuelle Huver, Professeure, D partement SODILANG, huver@univ-tours.fr
- Arman Karimi, charg  de cours et enseignant de FLS, arman.karimi@univ-tours.fr.
- Joanna Lorilleux, Ma tre de Conf rences, D partement SODILANG, joanna.lorilleux@univ-tours.fr
- Anne-Claire P neau, enseignante de FLE, Institut de Touraine Tours ;
- Isabelle Pierozak, Ma tre de Conf rences, D partement SODILANG, isabelle.pierozak@univ-tours.fr
- Didier de Robillard, Professeur, D partement SODILANG, derobillard@univ-tours.fr
- Cl mentine Rubio, ATER, clementine.rubio@univ-tours.fr

Présentation du Master 2ème année (M2)
Nom de la responsable : Emmanuelle HUVER

Unité d'Enseignement	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	Durée totale étudiant
UE 1	15	15	180		18	72	270
Politiques, institutions, pluralité	5	5		1.01 Politiques linguistiques, structurations institutionnelles, problématiques d'intervention en francophonies	6	24	
	5	5		1.02 Plurilinguisme et interculturalité	6	24	
	5	5		1.03 Réflexivité, postures de chercheur, de professionnel et d'apprenant	6	24	
UE 2	15	15	180	UE 2	18	72	270
Formation et pluralité	5	5		2.01 Terrains et pratiques, de l'analyse à l'intervention	6	24	
	5	5		2.02 Distanciels : approches et enjeux	6	24	
	5	5		2.03 Structuration des organismes de formation linguistiques	6	24	
UE 3	10	10	120	UE 3	12	48	180
Terrains et publics <i>2 EP au choix parmi 4</i>	5	5		3.01 L'apprentissage des langues en contexte scolaire	6	24	
	5	5		3.02 Objectifs spécifiques et langue professionnelle	6	24	
	5	5		3.03 Elaborer des offres et des matériaux d'enseignement et de formation	6	24	
	5	5		3.04 Offre de formation d'une université partenaire	6	24	
UE 4	4	4	180		6	48	234
Vers l'insertion professionnelle	1	1		4.01 Insertion professionnelle : réflexivité, analyse et accompagnement aux présentations académiques	4	24	
	1	1		4.02 Accompagnement à la recherche d'emploi	2	4	
	1	1		4.03 Expériences professionnelles et ressources	0	20	
	1	1		4.04 Langue étrangère			
UE 5 Stage et réflexion professionnels	16	16	240	UE 5 Stage et réflexion professionnels - stage en responsabilité (enseignement et encadrement) de 300H, sur la base du projet professionnel individuel de l'étudiant, évalué par un TER - Travail d'étude et de recherche	4	24	268
Total MASTER 2	60	60	900		58	264	1222

Descriptif des enseignements de M2

Intitulé de l'UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptif
UE1 Politiques, institutions, pluralité	EP 1.01	Politiques linguistiques, structurations institutionnelles, problématiques d'intervention en francophonies	<p>Ce cours vise à réfléchir les enjeux politiques liés aux langues, tant du point de vue de leur diffusion que de leur appropriation, en s'appuyant plus particulièrement sur le cas du français. Il s'agira notamment de montrer en quoi une politique linguistique est inscrite dans une histoire plus ou moins longue et est toujours une (géo) politique de bien autre chose.</p> <p>Sur cette base, on s'intéressera, de manière critique et historicisante, aux enjeux liés, essentiellement en francophonies : à la structuration institutionnelle du domaine du FLE/S ; aux fonctionnements des réseaux de diffusion et aux différentes fonctions professionnelles qu'ils génèrent, pour en réfléchir les implications en termes d'intervention et de positionnement professionnels.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Savoir articuler les problèmes liés aux politiques linguistiques à leurs répercussions dans d'autres domaines.</i> - <i>Connaître l'histoire et la structuration institutionnelle du domaine du FLE en tant que secteur professionnel et être capable d'en interroger les enjeux et les conséquences</i>
	EP 1.02	Plurilinguisme et interculturelité	<p>On travaillera ici sur la question des dimensions linguistiques et culturelles en lien avec la pluralité et la diversité. Après avoir explicité différentes notions (bilinguisme, plurilinguisme, multilinguisme, ...), on s'intéressera aux évolutions de la notion de compétence plurilingue et interculturelle et à ses implications (notamment didactiques) pour différents publics et dans différentes situations.</p> <p>On s'exercera aussi à analyser et à concevoir des démarches permettant de développer modalités d'enseignement ou d'implication cohérents avec une telle approche.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comprendre les enjeux de la pluralité linguistique et culturelle dans les situations d'appropriation</i> - <i>analyser et concevoir différentes modalités de construction d'une éducation plurilingue et interculturelle.</i>
	EP 1.03	Réflexivité, postures de chercheur, de professionnel et d'apprenant	<p>Ce cours s'attachera, en partant plus spécifiquement des propositions de la philosophie herméneutique, à réfléchir la notion de réflexivité, en tant que posture fondamentalement humaine concernant aussi bien le chercheur, que le professionnel et les apprenants. Notamment, différents exemples de démarches et d'outils fondés sur ces approches (approches biographiques, approches artistiques, etc.) seront présentés, situés et interrogés.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Connaître les approches herméneutiques</i> - <i>Savoir prendre en compte les parcours biographiques des apprenants dans le contexte de la formation linguistique</i> - <i>Savoir réfléchir le parcours du chercheur dans sa propre recherche</i> - <i>Penser ce qui est transversal et spécifique au chercheur, au professionnel et aux apprenants</i> - <i>Connaître et analyser les moyens et méthodologies à mettre en œuvre dans cette perspective</i>

Intitulé de l'UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptif
UE2 Formation et pluralité	EP 2.01	Terrains et pratiques, de l'analyse à l'intervention	<p>En considérant les pratiques et représentations en lien avec un terrain d'enquête, l'objectif est pluriel : construire une enquête, construire des observables, en produire une interprétation, dans la finalité d'intervenir en réponse à des besoins dont la formulation est à questionner. Les implications de ces réflexions au plan de l'intervention professionnelle seront également évoquées.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> . <i>savoir concevoir une observation, une enquête et en étudier les éléments à des fins pratiques d'intervention.</i> . <i>être capable d'élaborer et de mettre en œuvre des outils de recherche (collecte et analyse) adaptés à différents contextes et objectifs.</i>
	EP 2.02	Distanciel : approches et enjeux	<p>Cet enseignement propose une réflexion sur ce que l'on appelle le distanciel (par opposition au présentiel), sous l'angle des diverses approches que l'on peut en avoir sur plusieurs plans, dont les plans didactique et sociolinguistique. A partir d'usages situés, cette réflexion vise ainsi à préciser les enjeux notamment en termes de formation / appropriation durable, qualitative, diversitaire.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>savoir identifier les enjeux posés par le distanciel</i> . <i>en réfléchir les implications, pour le distanciel, mais aussi pour le présentiel</i>
	EP 2.03	Structuration des organismes de formation linguistiques	<p>Ce cours touche essentiellement aux fonctions d'encadrement des organismes de formation. Il vise à en appréhender les impératifs formatifs, mais également gestionnaires, comptables, commerciaux, etc., variables selon les statuts des établissements concernés. Il s'agira donc ici d'appréhender ces aspects dans leur diversité institutionnelle, mais aussi d'apprendre à articuler les logiques différentes et souvent contradictoires dans lesquelles les établissements s'inscrivent. On travaillera ici à partir d'exemples diversifiés.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>connaître les fonctionnements institutionnels d'organismes de formation diversifiés</i> - <i>être capable d'en comprendre les logiques sous-jacentes et de se positionner par rapport à elles.</i>
UE3 Terrains et publics 2 EP au choix parmi 5	EP 3.01	L'apprentissage des langues en contexte scolaire	<p>Ce cours vise à aborder brièvement les principales dimensions de l'apprentissage des langues par un jeune public, et de l'enseignement qui lui est destiné. Après un bref survol des dispositifs institutionnels, on s'interrogera sur les caractéristiques de ce public et on s'intéressera aux différentes modalités mises en œuvre pour y répondre ainsi qu'aux particularités des matériels élaborés en direction des enfants. On abordera également la question de l'enseignement / apprentissage du français en contexte d'insertion scolaire, ainsi que celle de l'éducation plurilingue, permettant d'ouvrir des pistes pour une didactique du plurilinguisme auprès de ces publics.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Connaître les caractéristiques de l'enseignement des langues à un jeune public dans différentes situations</i> - <i>Savoir élaborer des activités adaptées.</i>

Intitulé de l'UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptif
	EP 3.02	Objectifs spécifiques et langue professionnelle	Après une clarification terminologique concernant les dénominations courantes (français fonctionnel, français sur objectifs spécifiques, français langue professionnelle, etc.), on examinera des situations particulières d'enseignement des langues dans le secteur professionnel. On s'interrogera sur les différents types de réponses méthodologiques qui peuvent y être apportées. On tentera également d'étudier les moyens de construire une progression et de sélectionner des supports adéquats dans ces contextes et pour ces publics. <i>Compétences :</i> - Avoir une représentation clarifiée des caractéristiques de l'enseignement des langues en secteur professionnel, des articulations entre langues, identités, travail - Etre capable de concevoir des activités adaptées
	EP 3.03	Elaborer des offres et des matériaux d'enseignement et de formation	L'objectif de cet EP est d'amener les étudiants à se construire une démarche qui leur permette de concevoir des outils adaptés d'enseignement des langues dans des contextes identifiés, avec toutes les contraintes que cela comporte, d'un point de vue méthodologique, technique, éthique, politique, etc. Ces outils pourront être testés dans le cadre du stage pratique. <i>Compétences :</i> Savoir élaborer des outils d'enseignement ou de formation contextualisés et adaptés
	EP 3.04	Offre de formation d'une université partenaire	Les étudiants auront la possibilité de choisir un EP hors maquette dans l'offre de formation d'universités partenaires. NB : ce choix ne sera valide qu'après accord du/de la responsable du parcours
UE4 Vers l'insertion professionnelle	EP 4.01	Insertion professionnelle : réflexivité, analyse et accompagnement aux présentations académiques	Cet enseignement a pour objectif d'accompagner les étudiants dans une approche réflexive de leurs pratiques professionnelles, à partir, notamment, du récit d'éléments saillants de leurs stages et/ou de leurs expériences professionnelles. Cet EP vise également à sensibiliser les étudiants aux attentes et aux modalités de présentations écrites et orales, à la fois dans les domaines universitaire et professionnel. <i>Compétences :</i> - s'entraîner à porter un regard analytique et questionnant sur ses expériences et ses pratiques, de manière à les problématiser, à les réfléchir et, le cas échéant, à les faire évoluer. - connaître et être capable de mettre en œuvre les ressources techniques et stratégiques nécessaires à une présentation de soi ou de son travail dans des contextes universitaires et/ou professionnels.
	EP 4.02	Accompagnement à la recherche d'emploi	Cet EP sera l'occasion pour les étudiants de se confronter aux réalités de la recherche d'emploi. On y proposera notamment des activités de recherche ciblée d'offres d'emploi, de rédaction de CV, de lettre de motivation. <i>Compétences :</i> - Savoir se renseigner sur les emplois repérés et s'adapter au marché de l'emploi des secteurs visés - Savoir rédiger un CV et une lettre de motivation contextualisés

Intitulé de l'UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptif
	EP 4.03	Expériences professionnelles et ressources	<p>Cet enseignement vise à l'élaboration et au questionnement de ressources diversifiées touchant à des parcours et expériences professionnels variés. Il s'agit pour les étudiants de se confronter à des documents, témoignages, évolutions, etc. qu'ils auront choisi de mobiliser et qui relèvent de leurs domaines professionnels.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - savoir porter un regard analytique et questionnant sur son domaine professionnel, en situant l'action individuelle dans un contexte plus général. - savoir se situer, en termes de projets professionnels, pour être à même d'anticiper des évolutions.
	EP 4.05	Langue étrangère	<p>Ce dispositif vise la mise à niveau des étudiants dont la maîtrise d'une langue étrangère n'est pas suffisante pour la validation du Master.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer ses compétences en langue étrangère
UE 5 Stage et réflexion professionnels			<p>Les étudiants doivent conduire un stage de 300 heures minimum en activité professionnelle dans des champs attenants à la formation et à l'intervention linguistique et culturelle. Cette expérience donnera lieu à la production d'un travail d'étude et de recherche.</p> <p><i>Compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir construire et mener à bien une mission professionnelle - Comprendre et analyser le contexte du stage sur le plan politique, institutionnel et/ou didactique - Savoir rendre compte d'une mission de stage en étayant théoriquement et de manière problématisée l'expérience de terrain.

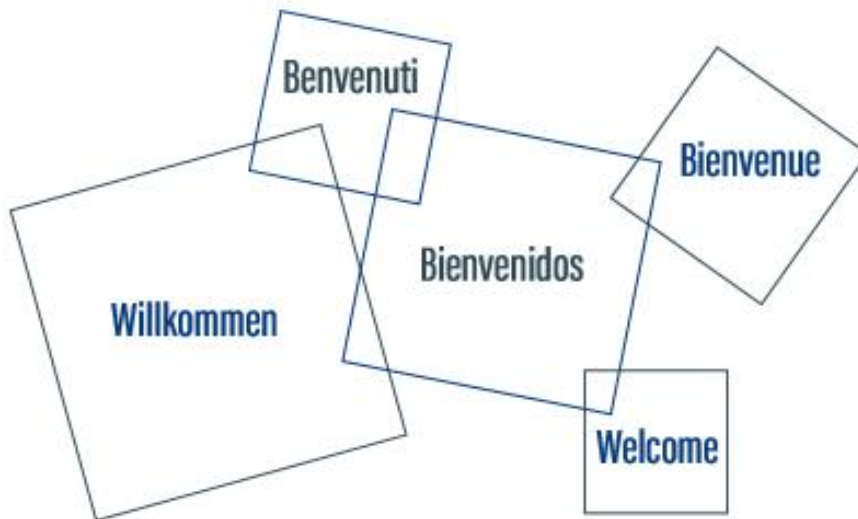
Modalités de contrôle des connaissances de M2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	REGIME GENERAL					
		Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
TOTAL MASTER 2	60			60			60
1.01 Politiques linguistiques, structurations institutionnelles, problématiques d'intervention	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
1.02 Plurilinguisme et interculturalité	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
1.03 Réflexivité, postures de chercheur, de professionnel et d'apprenant	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
2.01 Terrains et pratiques, de l'analyse à l'intervention	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
2.02 Distanciels : approches et enjeux	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
2.03 Structuration des organismes de formation linguistiques	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
3.01 L'apprentissage des langues en contexte scolaire	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
3.02 Objectifs spécifiques et langue professionnelle	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
3.03 Elaborer des offres et des matériaux d'enseignement et de formation	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
3.04 Offre de formation d'une université partenaire	5	CC	E-O	5	CC	E-O	5
4.01 Insertion professionnelle : réflexivité, analyse et accompagnement aux présentations académiques	1	CC	E-O	1	CC	E-O	1
4.02 Accompagnement à la recherche d'emploi	1	CC	E-O	1	CC	E-O	1
4.03 Expériences professionnelles et ressources	1	CC	E-O	1	CC	E-O	1
4.04 Langue étrangère	1			1			1
UE 5 Stage et réflexion professionnels	16	CC	E-O	16	CC	E-O	16

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Inscriptions p�dagogiques	Septembre � Octobre 2020
D�but des cours	Courant octobre 2020
Pause p�dagogique (fermeture du secr�tariat)	Du 26 octobre au 30 octobre 2020
Vacances de fin d'ann�e (fermeture des sites d'enseignements)	Du 21 d�cembre 2020 au 03 janvier 2021
Pause p�dagogique (fermeture du secr�tariat)	Du 01 mars au 05 mars 2021
Vacances de printemps	Du 26 avril au 07 mai 2021
Date de rendu des travaux par les �tudiants (1�re session)	D�but Juin 2021
Pause estivale (fermeture du site Tanneurs)	3 semaines entre Juillet et Ao�t
Date de rendu des travaux par les �tudiants (2�me session)	Fin Ao�t 2021



MASTER

Mention	Français Langue Etrangère
Parcours	Pipol